



## APPEL À COMMUNICATIONS

### **“Enquêter auprès de mineur·es en institutions : Posture, démarche et éthique de recherche”**

Journée d'étude organisée le 12 octobre 2023 à Paris

Ces vingt dernières années, de nombreuses recherches en sociologie se sont intéressées à la jeunesse en institutions. Aussi bien auprès de mineur·es pris·es en charge par l'aide sociale à l'enfance (ASE) (Join-Lambert, 2006 ; Potin, 2012), que par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) (Amsellem-Mainguy, Arthur Vuattoux, 2021). D'autres recherches ont mis la focale sur les mineur·es porteur·euses de handicap en s'intéressant au point de vue des parents (Eideliman, 2009), à des adolescent·es suivi·es en unités pédopsychiatriques (Coutant, 2012) ou en cliniques psychiatriques (Feyeux, 2021). Ces recherches ont permis d'éclairer à la fois la complexité organisationnelle des institutions, les injonctions parfois contradictoires entre le cadre prescrit et le travail réel, l'expérience des jeunes usager·ères, ainsi que les effets de la recherche sur les participant·es.

S'il est complexe de définir “*où commence et où finit l'institution*” (Tournay, 2011), on peut préciser ses principales caractéristiques. Nous appréhendons ici l'institution au sens de lieu d'accueil ou d'hébergement, au sein duquel des professionnel·les prennent en charge un public mineur, se trouvant dans une situation de vulnérabilité particulière. Ces institutions regroupent l'ensemble des établissements, services et dispositifs des secteurs du social, médical et médico-social accueillant une partie de la jeunesse : hôpitaux et cliniques pédopsychiatriques, hôpitaux pour enfants, instituts médico-éducatifs, dispositifs de protection de l'enfance (ASE, PJJ), etc. Le choix est fait ici d'exclure l'institution scolaire pour donner à voir les spécificités de la recherche auprès de mineur·es accueilli·es en institutions en raison du caractère vulnérable de leur situation.

Peu de travaux portent spécifiquement sur la méthodologie à privilégier dans ce type de recherche. En effet, les résultats de la recherche ne rendent pas toujours compte de la “*cuisine*”

*interne*” élaborée tout au long du processus de recherche (Boumaza, Campana, 2007). C’est pourtant l’explicitation des choix méthodologiques, au regard de la prise en compte des spécificités du terrain de recherche, qui peut servir de gage à la qualité des résultats. Nombreux sont les ouvrages méthodologiques qui permettent de questionner les pratiques d’enquêtes qualitatives et d’en décomposer les différentes étapes (Becker, 1993 ; Beaud et Weber, 1997 ; Arborio et Fournier, 2021). Quelques ouvrages ou articles prennent pour objet les spécificités de la démarche d’enquête auprès d’enfants ou d’adolescent·es, notamment les aspects éthiques liés au recueil du consentement et à la présentation des enjeux de la recherche adaptée au jeune âge des enquêté·es (Danic *et al.*, 2006 ; Lignier, 2009 ; Robin *et al.*, 2017 ; Amsellem-Mainguy et Vuattoux, 2018). Mais qu’en est-il de la pratique de l’enquête de terrain, des gestes du·de la chercheur·euse visant à observer, s’immerger ou s’entretenir avec des jeunes accueilli·es dans des institutions, sur lesquels peu de travaux existent ?

Dans ce cadre, la posture de l’enquêteur·trice s’inscrit dans un jeu d’équilibre complexe, visant à donner les gages de son sérieux et de sa légitimité à côtoyer un public vulnérable. La vulnérabilité de ces jeunes leur est imputée par l’action publique et ses professionnel·les qui les ciblent en raison de leur minorité et de critères fondés sur des besoins à pourvoir (de sécurité, de soin, d’éducation, etc.). C’est aussi cette vulnérabilité qui confère à l’enquête de terrain un caractère sensible (Fassin et Bensa, 2008 ; Hennequin, 2012) dans le sens “*où les situations étudiées peuvent renvoyer à une souffrance sociale, morale, psychologique*” (Payet, *et al.*, 2010), mais également en raison des enjeux éthiques qui caractérisent l’enquête auprès d’un public mineur. Il s’agit alors d’identifier les implications que ce travail d’enquête revêt sur la démarche, la posture et l’éthique du·de la chercheur·euse, pris·e à son tour dans les spécificités du contexte institutionnel qu’il·elle étudie. Ces implications diffèrent selon le cadre et les modalités dans lesquels s’inscrit le·la chercheur·euse. Il peut s’agir, des configurations particulières comme les contrats CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche), directement portés par des institutions travaillant avec/sur la jeunesse, pour lesquels l’objet de la recherche peut être plus ou moins pré-établi et les accès au terrain relativement prescrits. Ou encore, de recherches menées par des praticien·nes chercheur·euses (professionnel·les de la jeunesse instituées) pour qui la relation d’enquête est aussi une relation de travail pouvant donner lieu à des conflits de loyauté et des enjeux d’identification (Charles, 2021).

L’objectif de cet appel à communication est de dégager des pistes de réflexion sur le sujet en mettant en lumière les différentes expériences de la recherche auprès des jeunes en institutions et *in fine* les pratiques, ficelles (Becker, 2002) et autres astuces mobilisées sur ces terrains singuliers. Il s’agit de croiser des savoirs sur les enquêtes portant sur les jeunes accueilli·es en institutions dans le champ des sciences sociales. Comment négocier son entrée sur le terrain ? Comment prendre place auprès de ce public en situation de vulnérabilité ? Comment composer avec les enjeux éthiques d’une telle démarche d’enquête ?

Pour chaque axe, les communications pourront proposer un éclairage, éventuellement transversal, aux questions soulevées dans l’argumentaire. Elles devront systématiquement

s'appuyer sur des enquêtes conduites auprès de jeunes mineur·es faisant ou ayant fait l'expérience d'institutions sociales, médicales, médico-sociales ; et développer les outils, pistes et autres "ficelles" mobilisées par le·la chercheur·euse.

### **Axe 1. Accéder à l'expérience juvénile : entre négociation et implication dans l'institution**

Ce premier axe porte d'une part, sur les stratégies d'entrée et d'inscription dans une institution dont la raison d'être est la prise en charge d'un public juvénile et vulnérable. D'autre part, il s'intéresse aux effets ou "coûts d'entrée" qui en résultent. Négocier l'accès à un terrain réglementé par un ensemble de normes formelles (législatives, réglementaires, etc.) et informelles constitue l'épreuve inaugurale à laquelle le·la chercheur·euse est très tôt confronté·e. L'accès à des services, établissements ou dispositifs dédiés à une "jeunesse en difficulté", nécessite d'établir des stratégies particulières. Celles-ci peuvent concerner tant la présentation de l'objet et les modalités de l'enquête, que la présentation de soi (Goffman, 1973) institutionnelle (transmettre un protocole de recherche, une lettre du·de la directeur·trice de recherche, un extrait de casier judiciaire, etc.), mais aussi corporelle (atténuer les effets de distance de classe ou de genre dans le choix des vêtements, abandonner certains "éléments de façade" (Goffman, *op. cit.*) comme la vue d'un journal de terrain ou d'un dictaphone). En effet, en fonction de la manière dont le terrain choisi est qualifié de sensible, son accès conditionne la réalisation de l'enquête et engage le·la chercheur·euse dans un processus marqué par différentes étapes, dont la première est celle de la négociation.

Entrer dans l'institution en tant que chercheur·euse peut engendrer diverses réactions, de la part des interlocuteur·trice·s qui en régissent l'accès. Hostilité, défiance, incompréhension, engouement ou attentes particulières, obligent le·la chercheur·euse à faire preuve d'adaptation et de persuasion pour convaincre de l'intérêt et de la légitimité de sa recherche. Compte-tenu du public vulnérable - souvent "protégé" - accueilli par ces institutions, l'entrée du·de la chercheur·euse doit bien souvent se faire "par le haut" : en s'adressant d'abord aux adultes qui en "gardent l'accès" (Lignier, 2009), puis en déclinant progressivement les échelons hiérarchiques (Darmon, 2005) jusqu'aux professionnel·le·s dit·e·s "de terrain" en lien direct avec les jeunes. Comment dépasser cette étape de la recherche, voire surmonter cette première épreuve de l'enquête? Quels coûts temporels, matériels, personnels, cela occasionne-t-il ? Il s'agira en creux de décrire les stratégies de présentation de soi et de son objet, déployées pour favoriser l'acceptation du·de la chercheur·euse par les premier·ères acteur·trices de la chaîne institutionnelle. Il ne s'agit ici pas d'évacuer la possibilité que le·la chercheur·euse soit déjà membre de l'institution, notamment en tant que professionnel·le. Il serait alors pertinent de préciser comment les questionnements précédents se posent dans cette configuration particulière où la relation d'enquête est aussi une relation de travail.

Ce processus peut s'avérer long et particulièrement coûteux. Il faut parfois accepter un don de soi, un don de "gages" (Boumaza, 2001). Ces gages peuvent être de deux types. Le premier consiste à accepter les conditions fixées par les enquêté·es (personnes autorisées à rencontrer, validation des grilles d'entretien, temps passé sur le terrain, enjeux de

restitution...). Le deuxième consiste à faire reconnaître sa légitimité à enquêter, et donc à composer avec son statut d'«étranger·ère», plus ou moins provisoire. Le·la chercheur·euse peut alors être confronté·e à la question complexe de sa place dans l'institution. *“De quel côté”* - Becker (1967) - doit-il·elle se positionner dans la relation complexe et inégale qui relie les jeunes usager·ères d'un côté, aux professionnel·les de l'autre ? Comment, dès les premiers temps de l'enquête, composer avec *“la délicate question du positionnement du chercheur et des tensions morales qui en résultent”* (Fernandez et Becker, [1967] 2013) ?

Ces multiples questionnements accompagnent ensuite le·la chercheur·euse au fil de son enquête, le·la poussant à déployer une réflexivité permanente pour faire tenir ensemble les enjeux scientifiques, académiques et empiriques qui orienteront le cours de sa recherche. Ainsi, le terrain de recherche, et particulièrement le terrain ethnographique, nécessite un temps de présence plus ou moins long. En d'autres termes, le·la chercheur·euse doit constamment gérer *“la certitude de l'incertitude”* (Hoffman, Lubkemann, 2005). Cet axe interroge l'ensemble de ces contraintes et les stratégies mises en place pour y faire face, ainsi que l'implication personnelle de l'enquêteur·trice (Albera, 2011) immuable au travail de recherche, notamment ethnographique, dès lors qu'il implique des mineur·es en institutions.

## **Axe 2. Enquêter en terrains « sensibles » : les acteurs à l'épreuve de l'engagement**

Dans cet axe, il s'agit d'interroger ce que la recherche *fait faire* au·à la chercheur·euse pour ajuster sa démarche auprès des enquêté·es et développer, *in situ*, un sens pratique de l'enquête sur la jeunesse en institutions.

Il pourra s'agir de questionner pour qui l'enquête est-elle sensible ? Pour le·la chercheur·euse, les jeunes enquêté·es ou les professionnel·les ? Ces dernier·ères sont les premier·ères à faire valoir les particularités du public qu'ils·elles prennent en charge et vis-à-vis duquel ils·elles détiennent une connaissance, parfois perçue comme exclusive. L'une des difficultés de l'observation de la jeunesse au sein d'institutions réglementées tient ainsi à ce qu'il faut nécessairement composer avec ces acteur·trices *« dont l'une des préoccupations statutaires est précisément de garantir [...] un contrôle strict de l'accès aux enfants »* (Lignier, 2009). Comment dès lors investir cette posture de duplicité impliquant de nouer une relation d'enquête tant avec les jeunes, qu'avec les professionnel·les ? On pourra également se demander si l'enquête se situe exclusivement dans le cadre délimité, ouvert, par les professionnel·les à l'enquêteur·trice, ou bien, dans quelle mesure ce ou cette dernière peut-il·elle aller *contre* ou *hors* du champ délimité par l'institution et ses agent·es ? Quels sont alors les risques encourus (méfiance, contrôle renforcé, fermeture des portes, etc.) et par quels moyens les surmonter ?

Dans certaines configurations, il peut être nécessaire d'accéder différemment à l'expérience juvénile en institutions : autrement que par le contact direct avec elle (observations, entretiens). L'analyse documentaire est une manière d'accéder à ces jeunes dont les trajectoires sont bien souvent inscrites dans des dossiers, rapports, notes, ensemble d'écrits

professionnels et institutionnels sur lesquels le·la chercheur·euse peut éventuellement s'appuyer, toujours en négociant l'accès. Il s'agit parfois de la seule façon de saisir les ressorts de cette expérience juvénile. On questionnera plus globalement les adaptations, en termes de choix et d'outils méthodologiques, que l'enquêteur·trice est amené·e à opérer au cours de sa recherche. En fonction des spécificités du terrain, certaines techniques peuvent s'avérer plus ou moins adaptées aux enquêtés et faire l'objet d'ajustements.

Tout au long de son enquête, le·la chercheur·euse peut être enjoint·e à faire la preuve de ses intentions à interagir avec des mineur·es. Il peut aussi s'agir pour elle·lui de dépasser l'épreuve du soupçon qui peut peser sur son corps adulte en contact avec des enfants : les compte-rendu d'enquête de certains chercheurs mettent en exergue l'intériorisation d'une vigilance à l'égard de ce que leur corps d'homme auprès d'enfants peut être perçu comme un danger pour ces dernier·ères, compte-tenu de la suspicion de pédocriminalité qui pourrait peser sur eux (Lignier, 2009 ; Herman, 2007). On pourra alors questionner comment le genre du·de la chercheur·euse agit sur sa posture et relation d'enquête.

Enfin, le caractère sensible de l'enquête en institutions pourra être appréhendé en mettant la focale sur l'engagement personnel et émotionnel de l'enquêteur·trice. Cette dernier·ère est confronté·e à des récits sensibles qui l'expose à une forme de "*danger émotionnel*" (Lee, 1995). Ainsi, il s'agira de mettre en lumière les formes, les frontières et les limites de l'engagement du·de la chercheur·euse, dans une perspective heuristique pour la recherche.

### **Axe 3. Enquêter auprès de jeunes en institutions : l'éthique en question**

Cet axe vise à questionner d'une part, la faisabilité de la recherche d'un point de vue éthique et déontologique et d'autre part, la manière dont ces dispositions transforment voire modifient le recueil de connaissances. Depuis plusieurs années, la réglementation éthique des sciences expérimentales et médicales s'est peu à peu imposée dans le monde de la recherche en sciences sociales. Celles-ci sont aujourd'hui enjointes à conformer leur démarche d'enquête avec les attendus et les dispositions relatives aux droits des personnes enquêtées, en particulier au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD). Enquêter sur les mineur·es (potentiellement en difficultés ou l'ayant été) pose, effectivement, un certain nombre de questions d'ordre déontologique et épistémologique, depuis l'accès au terrain (Danic, Delalande et Rayou, 2006) jusqu'à la publicisation et la restitution des résultats de l'enquête. On peut par exemple évoquer les difficultés liées à la nécessité de recueillir l'accord parental, l'autorisation de l'institution et celle du·de la jeune. Ces contraintes scientifiques, si elles peuvent être justifiées, ne sont pas sans conséquences sur les modalités de réalisation de la recherche. Elles impliquent souvent des procédures longues, des ajustements pouvant conduire à la modification du protocole d'enquête initial, jusqu'à la suppression de certains choix méthodologiques.

L'axe 2 évoquait les méthodes de l'analyse documentaire, parfois mobilisées pour recueillir finement la trajectoire de ces jeunes. Ces écrits institutionnels relèvent de la vie privée des

usager·ères et requièrent l'accord de ces dernier·ères. Quelles méthodes privilégier pour accéder à ces dossiers ? Comment négocier avec l'institution l'accès à ces informations ? Et avec les usager·ères (quand cela est possible) pour consulter des éléments qu'eux·elles-mêmes n'ont souvent pas la possibilité d'obtenir ? Quelle place est accordée au consentement de ces jeunes, tant par l'institution et ses professionnel·les, que par le·la chercheur·euse ?

Comment alors respecter et prendre en compte les enjeux éthiques induits par la relation d'enquête avec des mineur·es au sein d'institutions, potentiellement sous surveillance ? Il s'agira alors, à la manière de S. Carvallo, de questionner le cadrage éthique de la recherche et les effets sur la liberté de celle-ci (S. Carvallo, 2009). Ces éléments pourront être questionnés au regard du terrain de recherche, parfois imposé, et du sens donné à l'éthique dans ce contexte. Celle-ci peut en effet être appréhendée dans une perspective pratique, référant alors à un ensemble de gestes et de réflexions conduits en situation, au cours des interactions avec les enquêté·es. Tel que l'explique D. Cefaï (2010), elle est alors "*affaire d'ethos, d'appréciation et d'évaluation in situ*".

Ainsi, il s'agit d'interroger sur la manière dont ces dispositions éthiques, conditionnent ou non la réalisation effective de la recherche et influent sur le choix du terrain ; de questionner la faisabilité des recommandations émises par les comités d'éthique (obtenir des accords écrits, des autorisations parentales, etc.) ; d'exposer les transformations engendrées par celles-ci, sur le recueil, voire sur l'épistémologie de la recherche. Cette réflexion pourra aboutir à mieux identifier les stratégies développées par les chercheur·euses pour répondre aux instances du comité, aux contraintes de la recherche et *in fine* pour garantir le respect des droits des personnes impliquées.

Les communications pourront retracer le cheminement ayant conduit à la mise en place du cadre éthique en fonction de l'objet d'étude et de la méthode utilisée. Elles seront l'occasion de rendre visibles les contraintes soulevées par la démarche d'enquête auprès de mineur·es en institutions et les éventuels outils et stratégies développés pour les surmonter, tout en tenant compte des objectifs initiaux de la recherche.

### **Modalités de participation et de soumission des propositions de communication**

Les propositions de communication sont à transmettre au plus tard le 30 avril 2023, au format PDF, à l'adresse suivante : [jeunesse.institutions@gmail.com](mailto:jeunesse.institutions@gmail.com). Elles seront comprises entre 2500 et 3000 signes (espaces compris, hors bibliographie) et seront accompagnées d'un titre, de cinq mots-clés et de la mention de l'axe dans laquelle elles s'inscrivent. Une brève présentation de la méthodologie déployée accompagnera la proposition. Les auteur·e-s préciseront leur fonction et leur affiliation institutionnelle. Le comité d'organisation fera un retour le 20 mai 2023 au plus tard.

Les propositions de jeunes chercheur·euses sont particulièrement encouragées, quelle que soit leur discipline (sociologie, anthropologie, histoire, géographie, etc.).

La journée d'étude se tiendra le 12 octobre 2023 à Paris, au sein du laboratoire du Gemass.

### **Comité d'organisation**

*Simha BITTON* - Sorbonne Université (Gemass), contrat Cifre à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE).

*Jeanne DEVÈZE* - Université de Paris-Est Créteil (Lirtes), contrat Cifre de la ville de Paris à l'Observatoire parisien de protection de l'enfance (OPPE).

*Fanny WESTEEL* - Ecole Normale Supérieure de Lyon (Centre Max Weber), contrat Cifre à l'Ecole Nationale des Solidarités, de l'Encadrement et de l'Intervention Sociale (ENSEIS)

### **Comité scientifique**

*Yaëlle Amsellem-Mainguy*, Sociologue, chargée de recherche à l'Injep, chercheuse associée au Cerlis (UMR 8070) et à l'Ined.

*Simha Bitton*, Doctorante Cifre (ONPE), sociologie, Sorbonne Université, Gemass (UMR 8598).

*Beate Collet*, Maîtresse de conférence HDR, Sorbonne Université, Gemass (UMR 8598).

*Isabelle Coutant*, Sociologue, directrice de recherche au CNRS, IRIS (UMR 8156)

*Jeanne Devèze*, Doctorante Cifre (OPPE), Sociologie, Université de Paris-Est Créteil, Lirtes (EA 7313).

*Jean-Sébastien Eideliman*, Maître de conférence, Université Paris Cité (Cerlis).

*Isabelle Frechon*, Socio-démographe, chargée de recherche au Laboratoire Printemps (UMR 8085).

*Marine Maurin*, Enseignante-chercheuse à l'ENSEIS, Centre Max Weber (UMR 5283).

*Olivier Peyroux*, Sociologue, cofondateur de Trajectoires, enseignant à Sciences Po Paris

*Emilie Potin*, Maîtresse de conférence HDR, Université Rennes 2 (Liris).

*Pierrine Robin*, Maîtresse de conférence HDR, Université Paris-Est Créteil (Lirtes, EA 7313).

*Fanny Westeel*, Doctorante Cifre (ENSEIS), sociologie, Ecole Normale Supérieure de Lyon, Centre Max Weber (UMR 5283).

### **Calendrier**

<b>Envoi du résumé (2500-3000 signes)</b>	30 avril 2023
<b>Réponse du comité scientifique</b>	20 mai 2023
<b>Envoi des communications</b>	20 juillet 2023
<b>Date de la journée d'étude</b>	12 octobre 2023

## Bibliographie indicative

ALBERA D. (2001). « Terrains minés », *Ethnologie française*, 31, p. 5-13.

AMSELLEM-MAINGUY Y., VUATTOUX A. (2018). *Enquêter sur la jeunesse. Outils, pratiques d'enquête, analyses*. Armand Colin (Hors collection).

AMSELLEM-MAINGUY Y., VUATTOUX A. (2021). « Les surveillants de prison : des professionnels de jeunesse ? L'implication improbable des surveillants pénitentiaires dans la prise en charge de l'intimité et de la sexualité des jeunes détenus », in *Des professionnels pour les jeunes*, Champ social (Questions de société), p. 233-254.

ARBORIO A.-M., FOURNIER P. (2021). *L'observation directe*, Armand Colin (128).

AUBRY A., KUEHNI M., SCALAMBRIN L. (2021). « Pratiques et politiques de la négociation pour accéder et se maintenir sur un terrain d'enquête », *Cambouis*. Dossier.

BEAUD S., WEBER F. (1997). *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, La Découverte.

BECKER H. S., FERNANDEZ F. (2013), « De quel côté sommes-nous ? », dans *La question morale. Une anthropologie critique*, Presses Universitaires de France, p. 475-489.

BECKER H. S. (2002). *Les ficelles du métier*, La Découverte (Repères).

BOUMAZA M. (2001). « L'expérience d'une jeune chercheuse en "milieu extrême" : Une enquête au Front national », *Regards sociologiques*, 22, p. 105-121.

BOUMAZA M., CAMPANA A. (2007). « Enquêter en milieu "difficile". Introduction », *Revue française de science politique*, 57(1), p. 5-25.

CARVALLO, S. (2019). « L'éthique de la recherche entre réglementation et réflexivité », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 13(2), p. 299-326.

CEFAI, D. (2010). *L'engagement ethnographique*, Ecole des hautes études en sciences sociales (En temps & lieux).

CLAIR, I. (2016). « La sexualité dans la relation d'enquête ». *Revue française de sociologie*, 57(1), p. 45-70.



CHARLES, C. (2021), *Tensions et émotions dans le travail social précaire. Une sociologie des éducateurs et éducatrices dans les foyers pour enfants*, Octarès Éditions.

COUTANT, I. (2012), *Troubles en psychiatrie: enquête dans une unité pour adolescents*, La Dispute (Corps, santé, société).

DANIC I., DELALANDE J., RAYOU P. (2006). *Enquêter auprès d'enfants et de jeunes. Objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales*, Presses Universitaires de Rennes.

DARMON M. (2005). « Le psychiatre, la sociologue et la boulangère : analyse d'un refus de terrain », *Genèses*, 58(1), p. 98-112.

EIDELIMAN J.-S. (2009). « Familles à l'épreuve », *Ethnologie française*, 39(3), p. 435-442.

FASSIN D., BENSA A. (2008). *Les politiques de l'enquête. Épreuves ethnographiques*, La Découverte.

FEYEUX, A. (2021), « La fabrique psychiatrique (des troubles) du genre », *Sociétés contemporaines*, 121(1), p. 111-138.

GAGNON E. (2010). « Le comité d'éthique de la recherche, et au-delà », *Éthique publique*, 12(1), p. 299-308.

GEISSER V., ALDRIN P. (2022). *L'enquête en danger: vers un nouveau régime de surveillance dans les sciences sociales*, Armand Colin (Sociologia).

GOFFMAN E. (1973), *La Présentation de soi. La Mise en scène de la vie quotidienne I*, Les Éditions de Minuit (Le sens commun).

HENNEQUIN E. (2012) *La recherche à l'épreuve des terrains sensibles. Approches en sciences sociales*, Éditions L'Harmattan.

HERMAN E. (2007). « La bonne distance. L'idéologie de la complémentarité légitimée en centres de loisirs », *Cahiers du Genre*, 42(1), p. 121-139.

HOFFMAN D., LUBKEMANN S. (2005). « Warscape Ethnography in West Africa and the Anthropology of "Events" », *Anthropological Quarterly*, 78, p. 315-327.

JOIN-LAMBERT H. (2006). « Autonomie et participation d'adolescents placés en foyer (France, Allemagne, Russie) », *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche* [En ligne], 2.

LEE R. (1995). *Dangerous Fieldwork*, Sage Publications.

LIGNIER W. (2009). « La barrière de l'âge. Conditions de l'observation participante avec des enfants », *Genèses*, 73(4), p. 20-36.

PAYET J.-P., ROSTAING C., GUILIANI F.E. (2010). *La relation d'enquête: la sociologie au défi des acteurs faibles*, Presses universitaires de Rennes (Didact Sociologie).

POTIN É. (2012). *Enfants placés, déplacés, replacés : Parcours en protection de l'enfance*, Érès.

ROBIN P., JOIN LAMBERT H., MACKIEWICZM.-P. (2017). « Les recherches avec les enfants et les jeunes en difficulté : spécificités éthiques et méthodologiques », *Sociétés et jeunesses en difficulté [En ligne]*, 18.

TOURNAY, V. (2011). *Sociologie des institutions*. Presses Universitaires de France.